

Actus-Infos



Communiqués du SNPTES http://snptes.fr/

- Augmentation des grilles de rémunération
- Revalorisation du point d'indice
- Suppression des réductions d'ancienneté
- Réunion DRH –Inserm



Postes offerts aux **examens professionnels** d'accès aux classes supérieure et exceptionnelle de **Bibliothécaire assistant spécialisé**; Informations disponibles sur le site du SNPTES

http://snptes.fr/Postes-offerts-aux-examens.html

Postes offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Arrêté du 22 mars 2016 fixant au titre de l'année 2016 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

- concours externe : 12 postes ;
- concours interne : 6 postes.
 2 postes sont à pourvoir à la ville de Paris au concours externe.

Postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de conservateurs des bibliothèques

2 postes offerts

Arrêté du 22 mars 2016 fixant au titre de l'année 2016 le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de conservateurs des bibliothèques

Nombre de postes offerts aux examens professionnels 2016 d'accès aux classes supérieure et exceptionnelle de BAS :

- Accès à la classe supérieure : 16 postes.
- ♣ Accès à la classe exceptionnelle : **36 postes**.



http://snptes.fr/Concours-ITRF-Session-2016.html

Inscriptions aux concours et examens professionnels ITRF 2016

L'ouverture des inscriptions aux concours internes et externes, examens professionnels et recrutements réservés ITRF 2016 (catégories A, B et C) débute :

- Du mercredi 30 mars 2016, 12 h00 ;
- ♣ Au mercredi 27 avril 2016, 12 h00

Ouverture des examens professionnels réservés



Spécial personnels contractuels

Disponible sur le <u>site du SNPTES</u> Version imprimable et téléchargeable

- Recrutement d'<u>ingénieurs de recherche de 2</u>e classe
- Recrutement d'ingénieurs d'études
- Recrutement d'<u>assistants ingénieurs</u>
- Recrutement de <u>techniciens de recherche et de</u> formation de classe normale
- Recrutement d'<u>adjoints techniques principaux de</u>

 <u>2^e classe de recherche et de formation</u>
- Recrutements réservés sans concours d'<u>adjoints</u>
 <u>techniques de 2^e classe de recherche et de</u>
 <u>formation</u>

L'info en plus

Nous ne sommes plus à la maison mais nous sommes à l'étage



Le SNPTES a déménagé.

Vous nous trouverez tour 65-66 5ème étage bureau 507

Accès aux examens professionnels et concours internes ITRF 2016

		Grades		Admissibilté		Admission			
		Corps	Conditions ancienneté	Épreuve*	Coeff.	Épreuve*	Durée	Coeff.	
CAT. A	Ex. pro.	IGR Hors cl.	Avancement ►IGR 1 ^{re} cl. : 8 ans de services comme IGR ►IGR 2e cl. : 8 ans de services dans ce grade + être au moins au 7° échelon	Étude de dossier : CV, organigrammes structurel et fonctionnel visés par le supérieur hiérarchique, état des services publics et privés et une note descriptive de l'activité pro. en tant qu'IGR		Audition par le jury	30 min. débutant par un exposé du candidat (max 10 min.)		
	Concours	IGR	7 ans de services publics en cat.A et être sur un emploi de catégorie A au 1° janvier de l'année du concours	Étude de dossier : l'état des services publics et privés, les formations, titres et	2	Audition par le jury	45 min. débutant par un exposé du candidat (max 10 min.)	4	
		IGE	5 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours	diplômes et s'il y a lieu exposé des travaux un rapport d'activité établi par le candidat et les organigrammes fonctionnel et structurel visés par le responsable du service	2	Audition par le jury	30 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	4	
		ASI	4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours		2	Audition par le jury	30 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	4	
CAT. B	Ex. pro.	TCH CI. except.	Avancement ▶ TCH cl. sup. être au moins au 6° échelon + au moins 3 ans de services publics au moins dans un corps cadre d'emploi ou emploi de cat. B ou de même niveau	Étude de dossier : CV, organigrammes structurel et fonctionnel visés par le supérieur hiérarchique, état des services publics et privés et une note descriptive de l'activité pro. en tant que TCH		Audition par le jury	25 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)		
		TCH CI. sup.	Avancement TCH cl. normale être au moins au 4º échelon + 1 an d'ancienneté dans l'échelon + au moins 3 ans de services publics au moins dans un corps cadre d'emploi ou emploi de cat. B ou de même niveau Recrutement ADT + au moins 11 ans de services publics	Étude de dossier : ▶CV et état des services publics et privés		Audition par le jury	25 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)		
	Concours	TCH (CN & CS)	4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours	Étude de dossier : l'état des services publics et privés, les formations, titres et diplômes et s'il y a lieu exposé des travaux un rapport d'activité établi par le candidat et les organigrammes fonctionnel et structurel visés par le responsable du service	2	Audition par le jury	25 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	4	
CAT. C	Ex. pro.	ADT P Ech. 5	Avancement ADT 1 ^{re} cl. être au moins au 5° échelon + au moins 4 ans de services effectifs dans le grade	Étude de dossier : ▶CV et état des services publics et privés		Audition par le jury	20 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)		
	Concours	ADT P Ech. 5	1 an de services civils effectifs au 1er janvier de l'année du concours	Étude de dossier : l'état des services publics et privés, le descriptif des formations et le cas échéant les titres et diplômes	2	Audition par le jury	20 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	4	

^{*} une note inférieure à 5/20 est éliminatoire



Accès aux concours externes ITRF 2016

			Admissibilité			Admission			
	Corps	Diplômes demandés	Épreuve*	Durée	Coeff.	Épreuve*	Durée	Coeff.	
CAT. A	IGR	Doctorat ou certains diplômes d'ingénieur ou demande d'équivalence possible au titre du diplôme ou de la qualification professionnelle	Étude de dossier devant contenir les titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé des travaux, un état des services publics et privés ainsi qu'un descriptif des formations suivies. De plus, le candidat doit faire figurer dans le dossier un rapport d'activité dactylographié de deux pages au maximum et le cas échéant, un organigramme fonctionnel de la structure qui l'emploie ou qui l'a employé		4	Entretien avec le jury d'admission. Le jury doit disposer d'un CV et d'une lettre de motivation conforme au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions	Audition de 45 min. commençant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum	5	
	IGE	Etre titulaire d'un diplôme de niveau II ou demande d'équivalence possible au titre de la qualification professionnelle uniquement			4		Audition de 30 min. commençant par un exposé du candidat de 5 minutes maximum	5	
	ASI	Etre titulaire d'un diplôme de niveau III ou demande d'équivalence possible au titre de la qualification professionnelle uniquement	Rédaction, à partir d'un dossier technique constitué par le jury d'admissibilité sur un sujet relevant de l'emploi type correspondant à l'emploi à pourvoir	3 h		Entretien avec le jury d'admission. Le jury doit disposer d'un CV et d'une lettre de motivation conforme au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions + possibilité travail pratique en présence du jury	Audition de 30 min. commençant par un exposé du candidat de 5 minutes maximum + 1h 30 minutes maximum si travail pratique	5	
CAT. B	TCH (CN &	 ► CN : être titulaire d'un diplôme de niveau IV ► CS : être titulaire d'un diplôme de niveau III ou demande d'équivalence possible au titre de la qualification pro. uniquement 	Épreuve écrite permettant de vérifier les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi postulé	3 h	3	►Épreuve professionnelle (travail pratique) ►Entretien	▶3 h maximum ► Audition de 25 min.	3	
C	CS)					avec le jury d'admission	commençant par un exposé du candidat de 5 min. maximum		
CAT. C	ADT P Ech. 5	d'equivalence possible au	Épreuve écrite permettant de vérifier les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi postulé	2 h	3	 ▶Épreuve professionnelle (travail pratique) ▶Entretien 	▶ 2 h maximum ▶ Audition de 20 min.	4 3	
						avec le jury d'admission	commençant par un exposé du candidat de 5 min. maximum		

^{*} une note inférieure à 5/20 est éliminatoire